

La fraude aux fronti res est "ma tris e" depuis la mise en place de l'OBR

@rib News, 12/11/2019 - Source Xinhua La fraude aux fronti res communes entre le Burundi et les pays limitrophes est "ma tris e" depuis la mise en place de l'Office Burundais des Recettes (OBR), a d clar  mardi   Bujumbura M. Jean Berchmans Niyonzima, commissaire des enqu tes, des renseignements et de la gestion au sein de l'OBR.

L'OBR est un  tablissement public cr   par la loi n 1/11 du 14 juillet 2009. L'OBR est une r forme op r e par le gouvernement burundais du pr sident Pierre Nkurunziza et qui cadre avec la politique d'int gration  conomique du Burundi au sein de la Communaut  est-africaine (CEA). A ce jour, celle-ci comprend six pays,   savoir le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Le Burundi partage des fronti res communes avec trois pays limitrophes,   savoir la R publique d mocratique du Congo (RDC)   l'ouest, le Rwanda au nord et la Tanzanie au sud-est. M. Niyonzima tenait un point de presse   la suite d'une saisie op r e ce mardi 12 novembre dans la matin e par les services burundais de s curit  dont la Police Nationale du Burundi (PNB), de quelques "marchandises import es frauduleusement" (pagnes, des vins et des liqueurs) de la RDC. "Certes la fraude existe bel et bien au Burundi ; mais elle a  t  ma tris e depuis que l'OBR a  t  mise en place dans le pays, comme en t moigne le r  des recettes atteint au cours des dix derni res ann es", a-t-il expliqu . M. Niyonzima a fait remarquer que m me les marchandises import es frauduleusement saisies ce mardi matin sont provenues de la RDC, elles pourraient provenir  galement des deux autres pays limitrophes au Burundi,   savoir la Tanzanie et le Rwanda. "Toutefois, quelle que soit son origine, la fraude doit  tre combattue sous toutes ses formes via une synergie nationale compos e notamment de l'OBR, les partenaires au sein des services de s curit  dont l'arm e et la police ainsi que diverses couches populaires burundaises   travers les d nonciations contre les fraudeurs", a-t-il pr cis . Pour aller de l'avant, a-t-il ajout , l'OBR a instaur  le paiement d'une prime de 10% du montant des droits et taxes recouvr s   partir de la transaction frauduleuse. "Ici je dirais sans me tromper que la fraude a diminu  au Burundi dans les proportions de plus de 80%", a-t-il soulign  par ailleurs.